

# LE DESCHAUX « Étang communal FAIGNY »

## Réglementation générale 2016

Date d'ouverture: 30 avril 2016 à 7h - Date de fermeture: 30 novembre 2016 à 19h

### «Le fait de pêcher, vaut acceptation du règlement»

- L'autorisation de pêche est accordée à tous les habitants de Le Deschaux et ayants droits\* munis de leur carte, tous les jours, pendant la période d'ouverture du lever au coucher du soleil.
- Le titulaire de la carte est le seul à posséder le droit de pêche.
- Le titulaire du droit de pêche peut toutefois inviter des personnes extérieures à la commune (il devra personnellement muni de sa carte, faire la démarche d'acheter une carte à la journée pour son invité et devra l'accompagner à la partie de pêche).
- La pêche est limitée à deux cannes.
- La pêche en barque, avec des cuissardes, des pantalons de pêche est interdite.
- La pêche au carnassier n'est autorisée qu'au vif.
- Il est interdit d'utiliser cuillères, leurres artificiels, poissons morts maniés, de pêcher à la dandine et à la mouche.
- La pêche à l'écrevisse est autorisée avec 4 balances réglementaires.
- La commune se réserve le droit de fermer la pêche pour alevinage ou autres problèmes afférents à des motifs de sécurité ou travaux.
- Les pêcheurs devront à tout moment être en mesure de présenter leur carte de pêche et d'identité aux contrôles qui seront faits par les gardes de l'association et de l'ONF, sous peine de sanctions.
- Interdiction de pêcher avec des cannes en carbone et en règle générale sous la ligne à haute tension, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'accident.
- La baignade est interdite ainsi que le canotage et tout système de circulation sur l'eau.
- Nous vous prions de laisser ces lieux aussi propres que possible, en utilisant les poubelles à votre disposition, pour tous vos déchets.

**\*Ayants Droits** : Ascendants et descendants directs d'habitants de Le Deschaux, qui ne résident pas dans la commune et personnes propriétaires d'une résidence secondaire dans le village.

**Les cartes de pêche sont en vente au magasin VIVAL de Le Deschaux.**

	Brochet	Sandre	Truite	Black-bass	Carpe	Friture	Ecrevisse
Par jour	2	1	3	1	2	3 kg	illimité
Taille	50 cm	45 cm	aucune	23 cm	35 à 55 cm		

### PRIX DES CARTES

**Adultes :** 30 € à l'Année                      5 € à la Journée  
**Enfants de 9 à 14 ans :** 15 € à l'année                      3 € à la journée  
**En dessous de 9 ans :** carte gratuite mais pêche limitée à une seule ligne

**ATTENTION A LA LIGNE A HAUTE TENSION**